

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-01-31-2c

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 31 JANVIER

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Claude DAULIACH,
Jean-Luc PRADES donne pouvoir à Muriel PRADES,
Elie SOTOMAYOR donne pouvoir à Jordan DARTIER,
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Sandrine MAZARS,
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,
Jean-Luc LENOIR donne pouvoir à Pascal VIVIANI,
Sandrine MORONI donne pouvoir à Olivier CABASSUT.*

Objet : Travaux d'aménagement de parkings à Vias Plage (parking des Pêcheurs, parking Viabella et parking des 3 plages) – demande de subventions.

La commune de Vias a lancé depuis 2018 un projet de réhabilitation de l'avenue de la Méditerranée qui s'inscrit dans une redynamisation de la station de Vias Plage.

Parallèlement à ce projet, il est prévu l'aménagement de trois parkings, d'une capacité totale de 382 places afin de répondre au besoin lié à la fréquentation croissante de la station balnéaire notamment en période estivale.

Ces travaux d'aménagement du parking des Pêcheurs, du parking Viabella et du parking des 3 plages sont programmés cette année pour un achèvement avant le démarrage de la saison estivale 2023.

Leur montant est estimé à : 713 882.95 € HT pour le parking des Pêcheurs,
159 430.61 € HT pour le parking Viabella,
158 216.03 € HT pour le parking des 3 plages,
soit un montant total de : 1 031 529.59 € HT.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la Commission Finances en date du 26 janvier 2023,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Etat, de l'Europe ou toute autre structure susceptible d'apporter leur soutien financier à ce projet, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



A blue circular stamp of the Municipality of Vias, Hérault, is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Maire Jordan DARTIER
Maire de VIAS



A blue circular stamp of the Municipality of Vias, Hérault, is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 03 FEV. 2023

Publié le :

03 FEV. 2023